JUILLET 2023

Bulletin d'Informations Communales

Edito du Maire

Les préoccupations des soultzoises et soultzois varient selon les périodes, les événements et les soubresauts de notre presse, néanmoins trois sujets doivent nous préoccuper et nous interpeller collectivement.

Après une sécheresse inédite de neuf mois en 2022, seul un hiver très pluvieux pouvait permettre aux sols de se gorger d'humidité et aux nappes souterraines et rivières de retrouver leurs niveaux habituels. De novembre à mars, cette période de recharge est cruciale afin que les stocks d'eau se reconstituent. Mais la météo ne suit pas le scénario idéal.

C'est la première fois depuis 1947 (date des premières données) que nous observons une série aussi longue de températures moyennes mensuelles au-dessus des normales.

Depuis le printemps 2023, notre commune manque cruellement de pluie. (36 litres/ m² depuis le 1er avril 2023) Cette situation a amené les services de l'État à prendre divers arrêtés limitant l'usage de l'eau (arrosage des jardins potagers et des massifs fleuris, remplissage des piscines et d'autres interdictions en découlant, feux et barbecues en milieu naturel…).
Heureusement, la nappe phréatique alsacienne tient bon pour le moment, mais la sécheresse qui prédomine nous impose la sagesse quant à l'utilisation de l'eau et nous invite au respect quant aux prélèvements dans les nappes.

Le plan de déconnexion de nos gouttières engageant l'infiltration des eaux pluviales est plus que jamais d'actualité et je ne peux, dans la mesure du possible, que vous encourager à vous y engager. La Communauté de Communes subventionne ces travaux de récupération et d'infiltration des eaux pluviales. N'hésitez pas et lancez vous dans cette démarche !

Le deuxième sujet de réflexion nous transporte sur l'effectif des enfants à l'école.
En effet, le nombre d'élève de notre école est en baisse constante depuis 2009 (84 enfants à 60 aujourd'hui (*Maternelle : 18 – CP à CE2 : 26 et CM1 à CM2 : 16)*. Le taux de natalité national est de 1,06 enfant par foyer et notre Commune s'aligne sur la démographie nationale. Il aussi important de noter que la faible fréquentation de la maternelle se répercutera d'année en année jusqu'au cycle 3 et les naissances à partir de 2021 ne font que confirmer ces chiffres. Le coût salarial de notre ATSEM, Mme Annick ELIZALDE (26 heures / semaine) est pris intégralement en charge par la Commune .

L'ouverture du Périscolaire, géré par la FDMJC, atteint aujourd'hui son meilleur taux de fréquentation. 39 enfants sont inscrits dont 75% à temps complet. Le nombre d'enfants accueilli est en constante augmentation depuis son ouverture et ce service municipal est largement apprécié par les familles avec un encadrement de 3 personnes. Le périscolaire a permis de conserver nos écoliers au sein du village. Néanmoins le restant à charge pour la Commune s'élève en 2023 à la somme de 33 725,61 euros.

Enfin, dernier point abordé, si loin et si proche : les émeutes. Elles ont marqué notre Nation avec des cycles de violences extrêmes, dommageable pour ces quartiers et pour l'image de la France qui en prend un coup, à un an des JO 2024. Une crise sociale qui devra engager des mesures afin de retisser, plus que jamais, le lien social en misant sur le tissu associatif et l'implication des populations de ces quartiers tout en favorisant le dialogue et l'écoute mutuelle. Des politiques inclusives et équitables seront nécessaires pour résoudre les problèmes sous-jacents

A quelques jours du 14 juillet, il est important de citer la devise de notre République "Liberté, égalité, fraternité" qui s'inspire des principes de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : Une devise à méditer et pour nous lancer cet été dans une inspiration et réflexion créatives.

Bonne et agréable vacances à toutes et tous.

Votre Maire

Guy SCHMITT

Commune nature — APIcité — VILLE PRUDENTE

Soultz les Bains

N°332

Communiqué

Vagues de chaleur : premier plan national

Alors que la fréquence des vagues de chaleur devrait être multipliée par deux d'ici 2050, la France doit se préparer. Pour anticiper, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, lance le premier plan national de gestion des vagues de chaleur. Présenté le 8 juin 2023, ce nouveau plan prolonge le dispositif canicule géré par le ministère en charge de la santé, en l'élargissant aux impacts non directement sanitaires : transports, énergie, agriculture, éducation, sports…

Augmentation des vagues de chaleur en France

Manifestations du changement climatique en cours, les vagues de chaleur sont de plus en plus intenses, fréquentes, précoces et longues. En France, avant 1989, elles s'observaient en moyenne une fois tous les 5 ans. Depuis 2000, elles reviennent tous les ans. Et cette augmentation des vagues de chaleur va encore se poursuivre : elles seront deux fois plus nombreuses d'ici 30 ans.

Chiffres clés 2022
+ de 1 500 records de chaleur battus dans les territoires
10 mois de l'année plus chauds que la normale (seuls janvier et avril font exception)
juin 2022 détient le record de la vague de chaleur la plus précoce jamais enregistrée au niveau national
93 départements concernés par des restrictions d'eau
75 départements en situation de crise sécheresse

Des impacts sur la population et dans de nombreux domaines

Les vagues de chaleur ont des impacts significatifs sur notre santé, en particulier chez les populations vulnérables comme les personnes âgées et les enfants. Mais elles affectent aussi notre environnement (sécheresse, incendies de forêts…), notre agriculture, notre économie et notre vie sociale et culturelle.

Un plan pour compléter le dispositif sanitaire déjà en place

Afin de limiter l'ensemble de ces impacts, l'État met en place le 1er plan d'anticipation des vagues de chaleur. Il s'appuie sur le système de vigilance spécifique mis en place par Météo France.
Ce nouveau plan complète le dispositif canicule sur les risques sanitaires piloté par le ministère de la Santé et de la Prévention et Santé publique France depuis 2004. Il n'a pas vocation à le remplacer.

Des actions concrètes et à court terme

Création de pièces rafraîchies dans les écoles, diffusion de SMS en cas de situation exceptionnelle, recensement systématique des îlots de fraîcheur et des fontaines dans les communes, mobilisation des jeunes en service national universel pour mieux recenser les personnes vulnérables…
Le plan national de gestion des vagues de chaleur se décline en 27 actions détaillées. Parmi elles, 15 mesures phares seront effectives dès l'été 2023.
Ces actions s'organisent autour de quatre axes : limiter les impacts sur la vie quotidienne des Français, assurer la continuité des services publics essentiels, assurer la continuité de la vie économique et protéger les milieux et ressources naturels.

En savoir plus : www.ecologie.gouv.fr

Sécheresse : Le bassin hydrographique « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette » est placé en alerte sécheresse. Le secteur 1 (Nord) de la zone Ried Centre Alsace est placé en vigilance pour l'usage des eaux souterraines.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

La Préfète appelle à un usage responsable de la ressource en eau

Sur l'ensemble du département, compte-tenu du manque de précipitation (déficit proche de 80 % depuis début juin par rapport aux normales de saison), la baisse des niveaux des cours d'eau se confirme sur l'ensemble du territoire. Les quelques précipitations orageuses intervenues en fin de semaine dernière n'ont pas eu d'effet significatif sur les niveaux des cours d'eau.

Bassin hydrographique « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette »

Sur la base de ce contexte climatique, Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, a décidé de placer le bassin « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette » en alerte sécheresse. La situation d'alerte fait l'objet de mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau qui concernent l'ensemble des usagers : particuliers, collectivités, entreprises, agriculteurs. Ces mesures de restriction sont détaillées dans le tableau en annexe 1

Secteur 1 (Nord) de la zone Ried Centre Alsace

Concernant les eaux souterraines, le secteur 1 (Nord) de la zone Ried Centre Alsace passe en vigilance. Chaque citoyen, chaque usager, chaque collectivité locale et chaque professionnel est donc invité à modérer sa consommation d'eau afin de limiter la baisse des niveaux moyens de la nappe phréatique qui conduirait à une dégradation des milieux naturels, notamment des cours d'eau phréatiques et des zones humides.

Reste du département

Le bassin hydrographique de la Sarre et celui de la Lauter, Sauer, Moder, Zorn restent en vigilance et le bassin de l'Ill Aval est en situation normale.

Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau, c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Arrêté préfectoral du 23 juin 2023 - portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » dans le département du Bas-Rhin https://urlz.fr/mrYU

Déclaration des Biens

RAPPEL

Attention : Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023 avant le 31 juillet 2023

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

À partir du 1er janvier et jusqu'au 31 juillet 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er août 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France. Plus de renseignement sur le lien : *https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336*

Photos de notre Cadre de vie

Journée printanière dans la rue de La Croix
- Photo : Lucien SALOMON -

Champs de blé avant les moissons
- Photo : Commune de SOULTZ-LES-BAINS -

Avec cette chaleur, une petite douche pour nos lamas
- Photo : Isabelle RUDLOFF -

A vos appareils photos !!!!

N'hésitez pas à nous envoyer vos photos de paysages, moments de la vie, ...

Nous les publierons avec un immense plaisir.

Orchidée, libellule et papillon au Jesselsberg
- Photo : Caroline SAULNIER -

Etat Civil

GRANDS ANNIVERSAIRES

JUILLET

Monsieur **Pierre DIETRICH,**
Né le 4 juillet 1928, a fêté ses 95 ans
Monsieur **Gérard TROESTLER,**
Né le 9 juillet 1941, a fêté ses 82 ans
Madame **Agnès FLAESCH**,
Née le 14 juillet 1940, fêtera ses 83 ans
Madame **Marguerite KUNTZ**,
Née le 17 juillet 1930, fêtera ses 93 ans

AOÛT

Madame **Odile ZERR**,
Née le 2 août 1941, fêtera ses 82 ans
Monsieur **Lucien GOETZ**,
Né le 4 août 1939, fêtera ses 84 ans
Madame **Marie-Anne SCHMITT**,
Née le 8 août 1936, fêtera ses 87 ans
Madame **Anne-Marie SCHAFFNER**,
Née le 11 août 1938, fêtera ses 85 ans
Madame **Brigitte MASTIO**,
Née le 19 août 1943, fêtera ses 80 ans
Monsieur **Pierre MORIN**,
Né le 23 août 1940, fêtera ses 83 ans

NAISSANCES

Jude ZIMMERMANN, né le 21 mai 2023
de Marie JAUTZY & Axel ZIMMERMANN

MARIAGE

Madame **Danielle KNÖPFEL** et **Carlos FERNANDES PINTO**
Le 23 juin 2023 à SOULTZ-LES-BAINS
Madame **Magali HOLTZ** et **Jérémy REGIN**
Le 1er juillet 2023 à SOULTZ-LES-BAINS

Découverte de Soultz-les-Bains

A fil des années, le commerce s'est diversifié et de nouveaux magasin se sont installés à SOULTZ-LES-BAINS. A l'épicerie s'ajoute la mercerie, le tabac, le dépôt de charcuterie et la pompe à essence.

A Emile MARCK a succédé la famille Bernard SPECHT au 6, rue de Molsheim .

Ce commerce est après devenu cabinet médical du Docteur BARTH, puis salon de coiffure et de puis 17 années, magasin de fleurs et décoration de M. et Mme KAUFMANN Daniel et Peggy.

Les Evénements Passés

VISITE GUIDEE – découverte des ORCHIDEES au JESSELSBERG

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Alsace renoue avec la traditionnelle sortie découverte des orchidées sauvages, nombreuses sur la colline du Jesselsberg, et bien fleuries à la mi mai.

Samedi 19 mai un petit groupe est parti à leur découverte par une belle matinée ensoleillée. Si certaines exposent de grandes hampes florales colorées très visibles comme les Orchis Purpurea ou Militaris, d'autres, minuscules tel l'Ophris Insectifera, se fondent dans l'environnement végétal, et il a fallu tous les yeux pour les dénicher ! Déjà les talus proches de la fontaine du Holtzbrunne ont permis de découvrir une demi-douzaine d'espèces différentes, pour le plus grand plaisir des yeux.

En plus d'expliquer les modes végétatifs des différentes fleurs et leurs stratégies de reproduction, Jacqueline KNITTEL, Conservatrice du site pour le CEN Alsace, a évoqué et montré sur le terrain les modes de gestion qui permettent la sauvegarde de ces plantes fragiles, dont certaines sont menacées d'extinction. Leur présence bien établie sur la colline atteste d'une biodiversité bien développée grâce au travail et à la veille constante du Conservatoire.

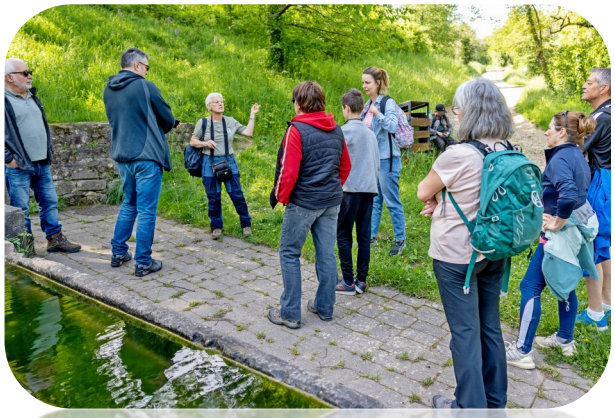

Car le Jesselsberg fait partie des collines du piémont vosgien qui représentent une infime partie du territoire alsacien. leurs particularités géologique et géographique, ainsi que l'activité humaine ont façonné ces territoires en une mosaïque d'habitats dont la diversité est une véritable aubaine pour la petite faune. Elle abrite une flore typique de ces espaces constitués majoritairement et pelouses sèches calcaires, mais aussi des pierriers ; et l'on y trouve une belle variété d'espèces patrimoniales protégées.

Rendez-vous l'année prochaine pour découvrir la prochaine floraison.

Remise de prix suite à l'expo photo

Mardi 16 mai 2023 a eu lieu la remise de prix des gagnants du concours réalisé lors de l'exposition photo du week-end du 15 & 16 avril 2023. Rappelons que les heureux gagnants étaient :

- Madame Louise SCHAAL de Ebersheim
- Monsieur Roland BARTHEL de Barr
- Madame Séverine MONSCH de Still
- Monsieur Michel VISCHI de Soultz-les-Bains
- Mademoiselle Ecenur KOSBATAR de Soultz-les-Bains

Fête des Voisins de la rue des Vergers et Rue des Vignes

Les habitants de quartier des Vergers se sont retrouvés, dimanche le 11 juin 2023, pour la 13ème FÊTE DES VOISINS.

La 13ème rencontre s'est déroulée dans la plus grande convivialité et bonne humeur générale entre les différentes générations présentes.

Les joyeux lurons se sont quittés au courant de la soirée en se donnant rendez vous pour la 14ème édition en 2024.

Marathon du Vignoble 2023

Le Marathon du vignoble, ce sont des coureurs et des performances. Mais aussi (surtout ?) des déguisements, des vins alsaciens et des plats régionaux servis aux participants qui viennent pour s'amuser plutôt que pour faire un chrono.

Dimanche 25 juin, une trentaine de bénévoles de Soultz-les-Bains ont rejoint leurs emplacement afin d'assurer la sécurité et la collation des coureurs sur le ban de la Commune.

Ces bénévoles étaient également rejoint par 2 groupes de musique, l'un au niveau des ateliers municipaux et l'autre au niveau de l'aire de pique-nique derrière l'ancienne gare.

Cette 17ème édition du marathon s'est conclu par un moment de convivialité autour d'une bonne tarte flambée à l'étang de pêche.

Merci aux bénévoles
et rendez-vous l'année prochaine !!!

Marathon du
VIGNOBLE D'ALSACE

Une future association pour protéger les casemates

DNA du 4 mai 2023

Une association de préservation des ouvrages militaires construits lors de la Première Guerre mondiale va être créée officiellement le 26 mai. Provisoirement appelée "Casemates et terroir", elle rayonnera sur les communes de Soultz-les-Bains et Dangolsheim.

Les casemates et autres ouvrages défensifs construits sur la crête surplombant Soultz-les-Bains et Dangolsheim sont bien plus que de simples blocs en béton armé. Ce sont de précieux marqueurs de l'histoire locale. C'est en tout cas l'avis de plusieurs passionnés et spécialistes. Pour rappel, le sentier des casemates de Soultz-les-Bains a été créé dans l'idée de valoriser ce patrimoine historique. Mais les bunkers situés pour la plupart sur des parcelles privées peuvent aussi être considérés comme gênants pour l'exploitation viticole.

L'idée de créer une association pour sensibiliser le public, et en particulier les viticulteurs, sur l'aspect patrimonial de ces constructions est née de ce constat. Dénommée provisoirement "Casemates et terroir", elle sera lancée officiellement le 26 mai prochain. Sa mission première sera la préservation des abris d'infanterie, de l'abri à munitions, du poste d'observation ou de l'abri de sentinelles situés dans les communes de Soultz-les-Bains et Dangolsheim.

« C'est un attrait supplémentaire »

Ces constructions ne sont protégées par aucun statut ou label. En clair, les propriétaires des terrains sur lesquels ils se trouvent peuvent tout à fait décider de les détruire ou de les enfouir.

Guy Schmitt, le maire de Soultz-les-Bains, fait partie des personnes à l'origine du projet "Casemates et terroir" : « Notre but est de prouver au monde viticole l'intérêt patrimonial de ces ouvrages. » Pour lui, ces constructions sont un atout en termes d'attractivité touristique : « Des sentiers viticoles, il y en a partout. Mais tous ne comportent pas des éléments historiques. C'est un attrait supplémentaire. » Le conseil d'administration de la future association sera « mixte », comme l'explique Guy Schmitt : « Il y aura notamment un élu de Dangolsheim, et un élu de Soultz-les-Bains. Dans la même logique, un viticulteur de chacune des deux communes y siégera. »

L'association sera basée dans la casemate dite "point d'infanterie VI", appartenant à Soultz-les-Bains. Les lieux sont actuellement rénovés par l'association Au Boum cœur qui va y installer un bar associatif (notre édition du 2 avril). Ses membres ont prévu un concert le 19 mai, à 19 h, à l'extérieur de cette forteresse.

Un concert organisé ce vendredi soir devant la casemate

L'association Au Boum cœur qui rénove la casemate située juste au-dessus de la de Soult-les-Bains organise un concert gratuit ce vendredi de 19 h à 23 h devant la fortification. Le chanteur et guitariste PH Music se chargera de mettre l'ambiance. Une buvette sera ouverte dès 17 h et des croque-monsieur seront servis. Cet événement sera l'occasion d'expliquer au public le projet de restauration de ce bunker destiné notamment à abriter un bar associatif.

DNA du 18 mai 2023

La Commune de Soultz-les-Bains recherche toujours, via les Dernières Nouvelles d'Alsace, un correspondant local pour relayer les informations de notre village.

Plus d'informations au 03 88 49 70 60.

La casemate a accueilli son premier concert

DNA du 22 mai 2023

L'association Au Boum cœur rénove actuellement une casemate à Soultz-les-Bains. Ses membres ont organisé un premier concert devant la forteresse le vendredi 19 mai pour faire connaître leur projet de bar associatif.

De la musique, des amis qui trinquent et des enfants qui s'amusent. Il y avait de la bonne ambiance dans l'air le vendredi 19 mai devant la casemate située juste au-dessus de la commune de Soultz-les-Bains. L'association Au Boum cœur a organisé sa première soirée-concert avec au micro et à la guitare l'excellent Pierre-Henri alias PH Music.

S'il y en avait pour les oreilles, les gosiers n'étaient pas oubliés pour autant avec de la bière pression et des croque-monsieur faits maison. « Le but de ce premier événement était d'expliquer notre concept aux habitants de Soultz », raconte Maxime Very, le président de l'association. Pour rappel, Au Boum cœur rénove depuis l'an dernier ce « point d'appui d'infanterie VI », avec le soutien de la commune de Soultz-les-Bains.

L'idée est de faire de cette forteresse construite pendant la Première Guerre mondiale un lieu de rencontres et d'échanges pour les villageois avec notamment un bar associatif. Cette structure de 300 m² en béton armé accueillera aussi la future association pour la préservation des ouvrages du sentier des casemates et Maxime Very va y installer à titre privé une nanobrasserie.

L'eau courante, l'électricité et l'évacuation pour les sanitaires ont déjà été installées. Mais il reste encore beaucoup à faire avant l'ouverture des lieux au public. Sans se risquer à donner de date précise, les acteurs du projet évoquent le printemps 2024.

Un vrai besoin de lieu de rencontres

Quoi qu'il en soit, la soirée de vendredi soir visait aussi à recueillir l'avis des habitants sur le projet. Et les premiers retours sont positifs : « Ça peut être une façon de réunir les gens car il n'y a plus de bistrot dans le secteur », rappellent Denise Bettel et Liliane Greinschgl, domiciliées respectivement à Soultz-les-Bains et Avolsheim. « Cette casemate, je l'ai connue dans mon enfance quand elle était à l'abandon, poursuit Denise. Mais c'étaient surtout les garçons qui jouaient dedans. »

De son côté, Valérie Barthel, résidant elle aussi à Soultz-les-Bains, est enthousiaste devant le projet de l'association Au Boum cœur. « Franchement c'est très bien de vouloir créer un lieu où les habitants pourront se rencontrer. Car il manque un bistrot au village. En été, ici, ça pourrait être très agréable. Et ça ferait une belle halte pour les randonneurs du sentier des casemates. » Valérie Barthel apprécie grandement le cadre, dans la nature. « En plus, les gens seront obligés d'y monter à pied (sauf les personnes à mobilité réduite, NDLR). C'est bon pour l'environnement et la préservation de la biodiversité. »

Meeting de Forbach : Jade Buridon était pressée

DNA du 28 mai 2023

Sourires alsaciens à tous les étages ou presque, ce dimanche à l'issue du meeting international de Forbach, où la Strasbourgeoise Jade Buridon a battu le record du Grand Est juniors du 800m (2'06"25).
La voilà déjà à une demi-seconde des minima pour l'Euro U20.

Le vent a soufflé dans le bon sens pour les Alsaciens lors du meeting international de Forbach ce dimanche. Notamment en demi-fond où Jade Buridon a confirmé ses excellentes dispositions déjà entrevues à Karlsruhe il y a huit jours (2'07"09), signant le nouveau record du Grand Est juniors du 800m en 2'06"25.
Cinquième d'une course de très haut niveau dominée par l'Éthiopienne Habitam Alemu (1'58"59), l'athlète du Strasbourg Agglomération Athlétisme a montré qu'elle n'avait pas de temps à perdre cette saison, sur la route des championnats d'Europe U20 (7-10 août à Jérusalem, en Israël), s'approchant encore un peu plus des minima (2'05"70).

« J'aurais préféré faire directement les minima »

« Je suis contente parce que c'était une course compliquée à gérer, d'abord en raison de la chaleur mais aussi parce qu'il y avait deux courses dans la course (*avec les filles très rapides devant, NDLR*), souligne l'athlète originaire de Soultz-les-Bains. J'aurais préféré faire directement les minima pour l'Euro, mais je bats mon record et je fais mieux que la semaine dernière, c'est déjà bien. »

Plus globalement, c'est tout le groupe d'entraînement de Jean-Marc Ducret qui a « démarré fort » la saison individuelle, pour reprendre les termes du coach strasbourgeois. Dans la même finale A du 800m, la cadette Victoria Ramirez (ASL Robertsau) ne s'est ainsi pas laissée impressionner et a retranché une seconde supplémentaire à son record (2'14"84). Costaud.

Chez les messieurs, Anicet Kozar (S2A) a confirmé son statut dans le top 10 national du double tour de piste en prenant la 9e place en 1'47"16. Lui comme Jade Buridon et leur partenaire de club Anas Lagtiy Chaoudar prendront la direction du meeting de Montreuil ce mercredi, où ils croiseront également leur illustre aîné Benjamin Compaoré.

Le triple sauteur wolfisheimois n'est toutefois pas encore monté dans les tours, ce dimanche à Forbach, terminant 5e d'un concours pourtant porté par un vent favorable. Mais avec 16,21m (+1,0 m/s), l'Alsacien de 35 ans a pris quelques repères positifs avant de participer au meeting de son club, le CA Montreuil 93. « Le résultat en lui-même n'est pas bon, mais les sensations étaient très bonnes en fin de concours, résume le champion d'Europe 2014. J'ai fait un long voyage samedi, j'étais un peu fatigué. J'espère récupérer d'ici mercredi. »

Enfin, sur 100m, l'Illzachois Théo Schaub a confirmé sa belle forme du moment. Après avoir porté son record sur 400m à 48"17 une semaine plus tôt, le sprinteur de l'ACIK s'est approché à quatre centièmes de celui qu'il détient depuis deux ans sur la ligne droite (10"52, vent : +1,6 m/s). Pour tout ce petit monde, la montée en puissance se confirme.

Les Alsaciens - Résultats

FÉMININES

800 m - Finale A : 5. Jade Buridon (S2A) 2'06''25 ; 8. Elise Pollini (S2A) 2'13''68 ; 11. Victoria Ramirez (Aslr) 2'14''84. Finale B : 5. Judith Taurel (PCA) 2'20''45.

MASCULINS

100 m - Série 1 (+1.6 m/s) : 3. Théo Schaub (Acik) 10''52.
400 m - Finale B : 2. Maxime Wassmer (Nancy AM) 48''37.
800 m - Finale A : 9. Anicet Kozar (S2A) 1'47''16.
Triple saut : 5. Benjamin Compaoré (CA Montreuil 93) 16,21 m (+1.0).

Buridon et Kozar à 50 m près

Jade Buridon et Anicet Kozar ont réalisé les courses nécessaires pour essayer d'améliorer leur record sur 800 m, samedi soir à Cergy-Pontoise. Il leur a manqué 50 m pour réussir dans leur entreprise. Beaucoup et peu à la fois. Julie Lejarraga et Anas Lagtiy-Chaouar ont abandonné leur 1 500 m.

Anicet Kozar (S2A/ASPTTS) a tout tenté, prenant le sillage du "lièvre" pour prendre les commandes lorsque celui-ci s'est écarté. Entré en tête dans la ligne droite finale, il a cédé dans les derniers mètres.

Chez lui, Corentin Le Clézio, vainqueur en 1'46"48, l'a débordé, tout comme le coéquipier de Jeff Erius à Lille, Samy Achab, 1'47"22. Troisième, l'élève de Jean-Marc Ducret, expatrié à Montpellier où il est suivi par Bruno Gajer, a bouclé son 800 m en 1'47"43, mais ce temps n'avait plus d'importance.

Il en reste donc pour l'instant en 2023 à ses en 1'45"73 du meeting national de Strasbourg, à 13 centièmes de son record.

Un état d'esprit offensif

Dans la foulée, sa coéquipière Jade Buridon a abordé son 800 m avec la même disposition d'esprit. « Elle est dans le coup et relance même aux 400 mètres alors que ça passe déjà vite, en 49"5, témoigne Jean-Marc Ducret. Il lui a manqué 50 mètres. »

La demi-fondeuse de Soultz-les-Bains n'a pu suivre la cadence de Narimane Amara (Saint-Quentin-en-Yvelines), victorieuse en 2'04"61, une seconde sous son record personnel, ces 2'05"67 synonymes d'Euro junior, du 7 au 10 août à Jérusalem. Elle aussi a pris la 3e place, en 2'06"87, sur les talons de la Brésilienne Gisèle Da Silva, 2'06"48.

Plus tard, ni Anas Lagtiy-Chaoudar, ni Julie Lejarraga ne sont allés au bout de leur 1 500 m. « Anas a pris un coup de pointe, raconte son coach. Il était en sang, il a préféré arrêter. » Sans regret, la course n'étant remportée qu'en 3'34"11 par Amine Brahimi (Athlé 92) devant le Dijonnais Fabien Palcau, quand l'Espagnol de l'ASPTT Strasbourg, en cours de naturalisation, visait un chrono sous les 3'40" après ses 3'41"67 à Strasbourg.

DNA du 24 juin 2023

L'heure du bilan pour Marle-Soultz : des saisons en copier-coller

DNA du 26 juin 2023

Vite distancé pour les playoffs , Marle-Soultz a vécu un exercice contrasté en Prérégionale, comme un an plus tôt. L'entente n'a toujours pas de coach pour la saison prochaine.

Au début, Benjamin Rubio dit qu'il est « plutôt satisfait » de la saison de sa troupe au plus haut niveau départemental.
Cependant, au fil de l'échange, le meneur de jeu laisse apparaître un « sentiment plus mitigé ».

Une équipe trop inconstante pour jouer les premiers rôles

Que Soultz-les-Bains soit seul ou en entente avec Marlenheim (depuis l'été 2022), les saisons en Prérégionale ont tendance à se suivre et se ressembler, sans saveur.
Comme un an plus tôt, Marle-Soultz a fini champion du deuxième tiers de la division (5e sur 12).

Ce titre-là ne vaut rien mais dit tout de la valeur de cette formation, trop inconstante pour les premiers rôles. « On est à notre place, reprend le capitaine de 32 ans. Les playoffs n'étaient pas à notre portée. Même si on a réussi à battre Duttlenheim, les équipes de devant étaient au-dessus. »
En coupe encouragement, comme la saison précédente, son équipe a raté une belle occasion de soulever le trophée, éliminée en demi-finale par Morschwiller (58-62), le futur vainqueur.

Nouveau coach, effectif identique

« Cela nous reste en travers de la gorge, on a fait un non-match ce jour-là », déplore le citoyen de Rosheim, médaillé de bronze sur 1500 m aux championnats de France Élite d'athlétisme en 2017.

À l'intersaison, le groupe de joueurs – majoritairement trentenaires – va rester sensiblement identique, « une bande de potes depuis près de 15 ans », souligne d'ailleurs Benjamin Rubio.

Franck Muller, l'un des trois éléments arrivés l'été dernier de Marlenheim, va arrêter le basket, quelques U18 vont monter en seniors, mais pas de recrue de l'extérieur pour le moment.

En poste depuis quatre ans, l'entraîneur Guy Feger, qui avait annoncé dès l'automne que cette saison serait sa dernière, a cédé sa place sur le banc.

À ce jour, son successeur n'est toujours pas connu : « On arrivait en fin de cycle avec Guy, on va voir quelle dynamique le nouveau coach va insuffler. Si on n'a pas un ou deux renforts, ce sera compliqué de viser plus haut que cette saison. »

Travaux

Remise en état des chemins ruraux

Courant du mois de mai, les viticulteurs de Soultz-les-Bains ont retroussés leurs manches sous l'impulsion de la Municipalité avec le soutien des services techniques, pour remettre en état deux chemins.

En effet, le chemin du noyer et le chemin Godenir (partie haute) ont subi une remise en état avec la mise en place de tuiles concassées et de graviers ce qui permettra une meilleure circulation des tracteurs et différents autres engins.

Merci pour ce travail bénévole.

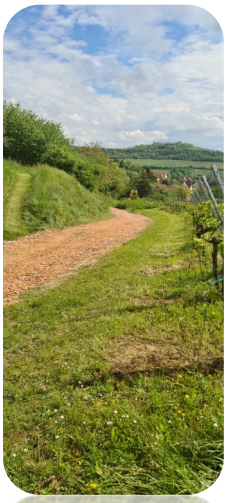

Ouverture du ponceau du chemin des Abeilles

Vous l'attendiez tous, elle a enfin eu lieu, la réouverture du chemin des abeilles à eu lieu au début de mois de mai.

Cette nouvelle passerelle permettra d'avoir un accès en toute sécurité en adéquation avec les engins agricoles actuels pour permettre une meilleure giration.

Nettoyage des fossés

Durant une quinzaine de jours, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a confié à la société LEDERMANN la fauche du cours d'eau du Kaltebrunne ainsi que le curage des fossés. Il s'agit d'une compétence intercommunale.

Au total, c'est plus de 2km qui viennent d'avoir droit une nouvelle jeunesse.

Désormais, il n'y a plus de boues, d'herbes folles ou autres, mais on distingue clairement les pavés posés lors de l'occupation allemande ainsi que l'eau qui coule.

Travaux d'assainissement et de sécurisation aux abords de la mairie

Des travaux d'assainissement (pose d'un avaloir supplémentaire) le long de la rue de Molsheim (RD 422) ont été réalisé les 6 et 7 juillet 2023 afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau en cas de pluie.

Ces travaux ont été complétés par la pose de 2 bornes sur trottoir, l'une afin de sécuriser le trottoir devant la mairie, souvent utilisé par des voitures pour dépasser les véhicules voulant monter dans la rue Saint Maurice et l'autre sur le trottoir devant la fontaine du Felsebrunnen.

Fleurissement 2023

Cette année encore la Commune de Soultz-les-Bains s'est parée de son habit d'été.

Aussi, Christian a procédé aux diverses plantations dans les espaces verts et la mise en place des jardinières sur les bâtiments communaux.

Battue grands gibiers 2023–2024

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers

18 novembre et 10 décembre 2023
6 janvier 2024

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (2 900 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Renouvellement de la Chasse 2024–2033

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans ; l'actuel bail expire le 1er février 2024. Dès lors, il convient de relouer les chasses communales pour une nouvelle période de 9 ans (2 février 2024 au 1er février 2033).

Aussi, la première phase a été engagée par la Commune de SOULTZ-LES-BAINS afin de pouvoir récupérer le montant de la location.

Dans le cadre de cette procédure, deux conseillers municipaux (Roger JACOB et Gabriel ZERR) ont été désignés par le Conseil Municipal pour participer aux réunions de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) présidée par le Maire

A l'issue de la consultation de l'ensemble des propriétaires, le Conseil Municipal pourra procéder au renouvellement de la chasse par la procédure de gré à gré (avec le locataire actuel) et si cette dernière est infructueuse procéder à un appel d'offre ou une adjudication.

Gendarmerie : opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances pour les vacances d'été est reconduite cette année.

La Gendarmerie invite les personnes qui s'absentent de leur domicile durant cette période à s'inscrire auprès de leur service.

Des patrouilles assureront plus particulièrement la sécurité de leur habitation durant leur absence.

Pendant celle-ci, il est recommandé d'aviser le voisinage et de faire en sorte que le domicile paraisse occupé (relevé du courrier et ouverture des volets en journée par une personne de confiance, programmateur électrique, etc.).

Contact : Gendarmerie de Molsheim, tél. **03.88.04.81.10.**

Recensement à 16 ans

N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile : Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire. Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « JAPD », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'attendez pas :

Vous venez d'avoir 16 ans : présentez-vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.

RAPPEL

Urbanisme

Vous envisagez de réaliser des travaux ? Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la **nature** et **l'importance** des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- Un dossier de **déclaration préalable** [*Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets…) / l'édification d'une clôture*]
- Une demande de **permis de construire** [*Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]*
- Une demande de **permis d'aménager** [*Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]*
- Une demande de **permis de démolir** [*Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé, aux abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques*]

**liste non exhaustive*

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme :

- Une **amende** comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;
- Si l'infraction est constatée **en cours de travaux**, l'autorité compétente peut ordonner **l'interruption** de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une **procédure pénale**, il pourra être ordonné **la mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la **démolition des ouvrages** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de « *Soultz-les-Bains* » a adhéré à la mission **Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS)** de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment **par des contrôles réguliers** sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU*)* est consultable sur le site de l'ATIP.

Le Service urbanisme de « *Soultz-les-Bains* » vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h.

Liens utiles

https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier
(il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)

atip AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

Document remis par l'ATIP

RAPPEL

Nous constatons encore que des travaux sont entrepris avant un dépôt en mairie d'une demande d'urbanisme.

Aussi, nous vous rappelons qu'en cette période de travaux permettant des économies d'énergies (isolation, panneaux solaires, fenêtres, ….), les commerciaux, se présentant à votre domicile, indiquent régulièrement qu'aucune demande en mairie n'est nécessaire.

Cette information est FAUSSE !!!!!!

En effet, en raison du périmètre de protection d'un monument historique et une demande d'urbanisme est **OBLIGATOIRE** avant toute réalisation de travaux.

Ne signez pas de devis avant avoir pris contact avec la mairie afin de ne pas être contraint de revoir votre projet.

Nous rappelons que l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis et le Maire ne peut déroger aux prescriptions de ce dernier.

Un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France peut être organisé avant l'instruction de votre dossier, mais cela s'organise… Rendez-vous en mairie pour plus d'informations.

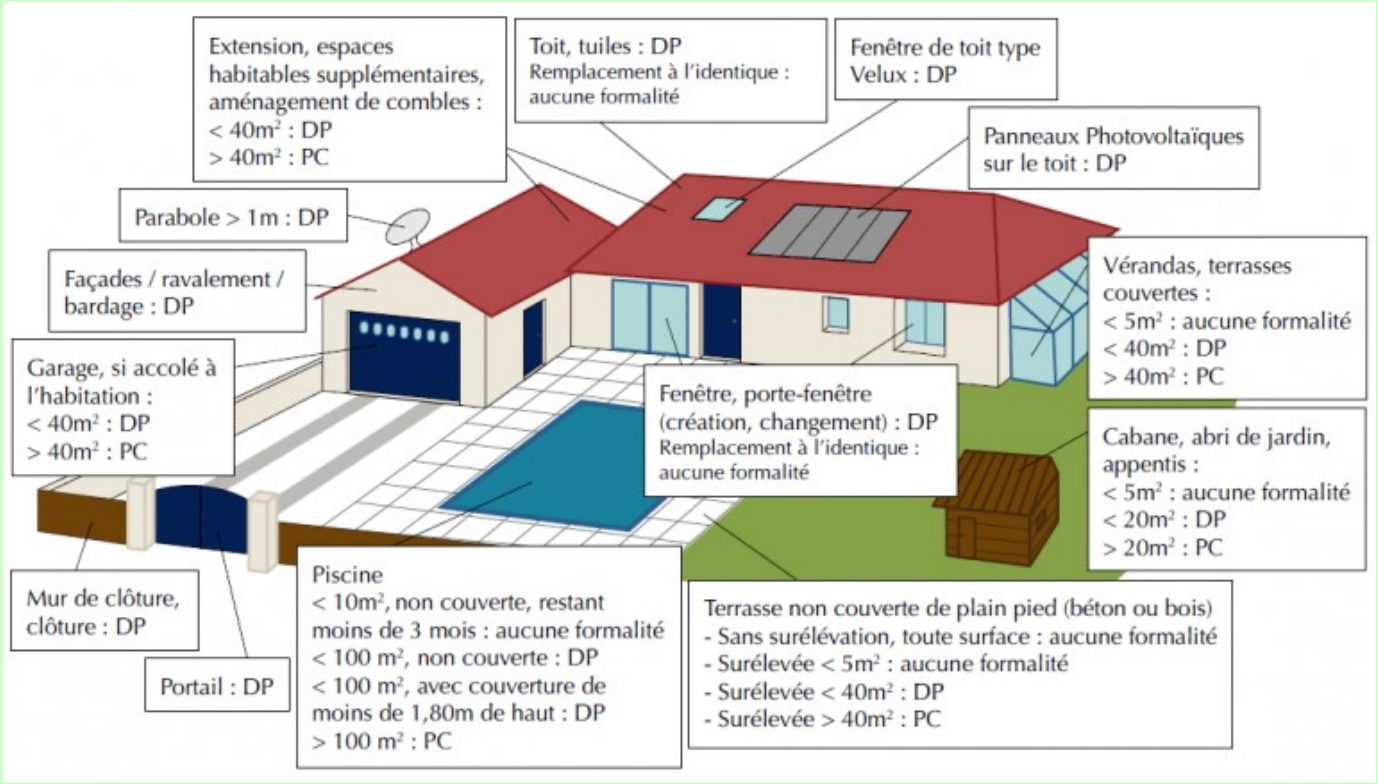

Liste des travaux non exhaustive permettant de savoir quel dossier est à réaliser en fonction des travaux projetés.

Déclarations préalables et permis de construire

Demandeur	Objet	Adresse du demandeur	Date de la décision
Laurent SCHOCH	Création d'une extension sur 1 niveau en lieu et place de la terrasse au dessus du garage	16, rue du Fort	A : 23/05/2023
Arnaud LEGROS	Ravalement de façade	27, rue Saint Maurice	A : 30/05/2023
SARL JS3i	Division d'une parcelle pour la création d'un nouveau lot	3, rue du Fort	A : 01/06/2023
Bertrand JOST	Mise en place d'une marquise	7, rue de Strasbourg	A : 28/06/2023

Geste Citoyen

Aide Financière pour la récupération et l'infiltration de l'eau de pluie

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig s'est engagée à travers sa politique de gestion des eaux pluviales, à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et le fonctionnement du cycle naturel de l'eau. Pour cela, la collectivité met en place une aide financière pour tout foyer souhaitant participer à cette démarche, en déconnectant tout ou partie de ses surfaces imperméables (toiture, terrasse, cour pavée, …) du réseau d'assainissement public, par la mise en place de système d'infiltration ou de réutilisation des eaux pluviales.

Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est fixé à **50% des achats ou travaux réalisés**, plafonné à 250€ TTC par foyer (dans le cas de copropriété, le plafond est ramené à 100€ TTC par unité de logement).

Quels sont les aménagements éligibles ?

Tous les aménagements **déconnectant les eaux pluviales** du réseau d'assainissement public sont éligibles à l'aide, par exemple :

- l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie
- la modification de gouttières
- la réalisation d'une tranchée d'infiltration
- l'aménagement spécifique du jardin, …

La Communauté de Communes **étudiera chaque projet** avant d'octroyer l'aide.

Pourquoi participer à cette démarche ?

Participer à cette démarche permet d'agir pour la **préservation de la ressource en eau** et pour la **solidarité amont/aval**, à travers les axes suivants :

- **Anticipation et adaptation** face au changement climatique
- **Economie d'eau potable** notamment lors de périodes de sécheresse
- **Diminution de la saturation** des systèmes d'assainissement publics
- **Limitation des inondations** en zone urbaine

Comment faire pour obtenir l'aide ?

Le demandeur complète le formulaire disponible sur le site internet de la Communauté des Communes et transmet les justificatifs suivants :

- **Facture d'achat ou des travaux nominative**, établie après le 30 juin 2022
- **Justificatif de domicile** de moins de 6 mois
- **Relevé d'Identité Bancaire**

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (par courrier ou par mail) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (2, route Ecospace 67120 MOLSHEIM ou secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr).

Déchèteries

Select'om

Trions toujours plus nos déchets, les déchèteries les plus proches,

- Marlenheim : Rue de l'Usine. Tél. : 03.88.33.56.12

Horaires : Mardi de 13h30 à 19h00
Jeudi et Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

- Molsheim : 52 Route Industrielle de la Hardt. Tél. : 03.88.47.92.20

Horaires : du Mardi au Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Prochaines collectes sélectives : 21/07 et 18/08

Pour les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, phytosanitaires, pâteux et solvants) sont acceptés tous les jours d'ouvertures à la déchèterie de Molsheim et deux fois par an dans les autres déchèteries.
Notons que les déchets dangereux sont acceptés dans la limite de 30 kg par foyer pour les particuliers.

Pour plus d'information sur le site internet du Select'om : Accueil - Select'om (select-om.com)

Eco-citoyen en cuisine

Le réfrigérateur

Adaptez la taille de votre réfrigérateur à la taille de votre famille, halte à la mode des frigos américains pour deux, plus votre réfrigérateur est grand, plus il consomme !

Les températures et zones de froid d'un réfrigérateur

Il existe différentes zones de froid dans un réfrigérateur, en fonction de la température qui y règne, celles-ci accueilleront divers aliments.

- zone froide (de 0 à 3°C) : viande, poisson cru, charcuterie, produits frais entamés, fromages frais et au lait cru, produits traiteurs frais.
- zone fraîche (de 4 à 6°C) : restes de plats cuisinés et d'aliments déjà cuits, laitages.
- bac à légumes (6°C) : légumes et fruits frais.
- porte (de 6°C à 10°C) : boissons, condiments, oeufs.
- Pour le congélateur, la température idéale est de -18°C afin de bien conserver les aliments et d'économiser l'énergie. Inutile de diminuer cette valeur.

Et attention à ne pas pousser inutilement vos thermostat : 1°C de moins = 5% de consommation en énergie en plus (ADEME, 2007).

Dégivrer le réfrigérateur et le congélateur régulièrement

5 cm de glace multiplient par 3 la consommation d'électricité de l'appareil.

Ne pas mettre d'aliments chauds et suremballés au réfrigérateur

Laissez les aliments et plats encore chauds se refroidir à l'extérieur. Ensuite, vous pouvez les recouvrir d'un film plastique afin d'éviter la formation de givre par desséchement. Pensez également à enlever tous les emballages superflus (comme sur les paquets de yaourts par exemple), ils n'ont pas besoin d'être refoidis par le réfrigérateur.

Nettoyez pour faire durer

Nettoyez aussi la grille à l'arrière du réfrigérateur, encrassée elle ne permet plus à la chaleur produite de s'évacuer correctement et donc la consommation augmente. Vérifiez l'étanchéité des joints, qui évite la déperdition de froid.

Un bon placement

Ne placez pas votre réfrigérateur ou votre congélateur près d'une source de chaleur comme un four, une plaque électrique, un radiateur, ou en plein soleil.

Environnement

De nouveaux panneaux sur la colline du Jesselsberg !!!

Cette colline calcaire, située au cœur du Piémont vosgien, se distingue par une mosaïque de paysages (pelouses sèches, haies, forêts, pierriers) abritant une flore et une faune remarquable.

Ce réservoir de biodiversité lui a valu d'être classé « Espace Naturel Sensible » par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre de sa politique de préservation des milieux naturels.

L'entretien de ce site communal a été confié au Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (CEN Alsace). A ce titre, le CEN a élaboré un plan de gestion décennal en concertation avec les partenaires que sont la Commune, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la CeA.

Dans le cadre de ce plan de gestion, la pose de panneaux d'information est programmée afin d'améliorer la signalétique d'accueil dans cet espace.

Ainsi, la CeA a financé la conception et l'installation de quatre nouveaux panneaux (voir carte de localisation) durant le mois de juin, en concertation avec la Commune et le CEN Alsace.

Ils permettent de marquer les entrées du site. Ils sont également destinés d'une part à informer sur les caractéristiques naturelles du site et d'autre part à sensibiliser le public à la préservation du milieu, qui reçoit un public toujours plus nombreux à se promener dans ce site naturel et fragile, propose également à la détente et au ressourcement.

Deux autres panneaux seront posés ultérieurement et compléteront la signalétique d'accueil du site.

Les caractéristiques des panneaux en quelques mots :

- Structure en bois naturel, local et non traité (poteaux en mélèze et toit en épicéa)
- Plaque de protection sur le toit contre les infiltrations d'eau
- Panneau en impression directe sur du matériau Dibond avec protection anti UV

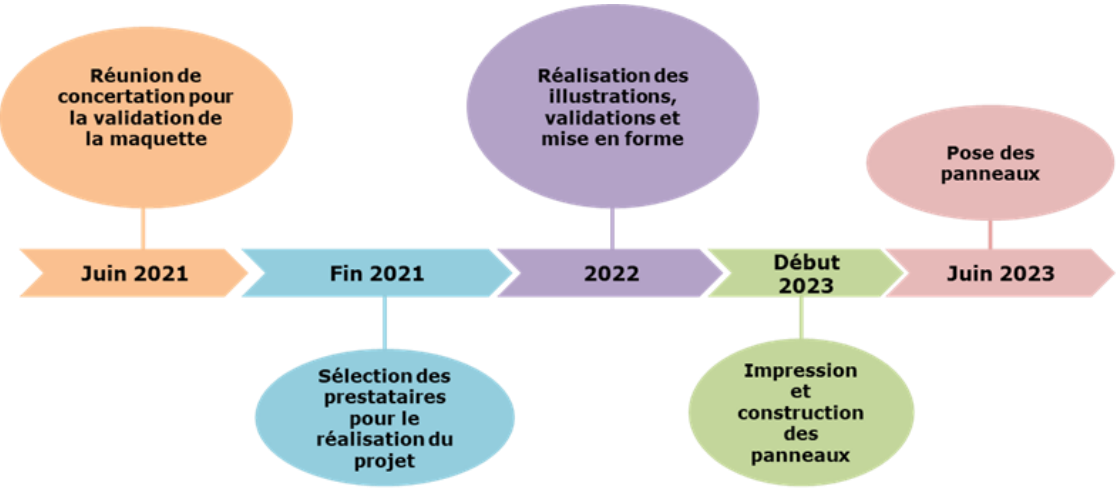

Calendrier du projet d'aménagement en quelques étapes clés

Entreprises

Passionnée depuis l'enfance par les animaux, et particulièrement les chiens, j'ai fait partie de l'association « **LAKOTA CANI-RANDO** » à THAL-MARMOUTIER pendant plusieurs années, et effectué un stage de longue durée chez « **LE CHIEN D'UNE VIE-EDUCATION CANINE** » à HOERDT, avant de me lancer à mon compte en tant qu'éducateur canin à Soultz-les-Bains.

Ayant été accompagnée toute ma vie de compagnons à quatre pattes, je dispose de connaissances très vastes sur le chien en général, sur ses besoins, son alimentation, son mode de vie et de communication.

En tant qu'éducateur canin je peux, comme son nom l'indique, éduquer le chien mais également le maitre. Je peux aider à l'apprentissage des bonnes pratiques éducatives, des bonnes habitudes à mettre en place avec l'animal et les bonnes méthodes pour communiquer avec son chien, se faire comprendre et se faire obéir.

- J'aide le maitre à éduquer son animal : par une méthode douce, par les bons gestes et la bonne attitude.
- J'apprends au maitre à respecter l'équilibre naturel du chien : je lui enseigne les modes de vie généraux des chiens ainsi que les spécificités de chaque race en matière d'alimentation, de sommeil, de propreté, de jeux, d'activités physiques, de santé préventive etc…
- J'éduque le chien dans ses tâches quotidiennes : la propreté, l'obéissance, l'éducation etc…
- J'aide à régler les défauts de comportements de l'animal (rééducation canine) : j'aide à mieux communiquer avec lui, à adopter les bonnes méthodes d'éducation avec un chien peu ou pas obéissant.
- Je veille à ce que l'animal adopte et développe de bons comportements au quotidien et envers son maitre.
- J'accompagne les maitres pour l'arrivée d'un chiot ou jeune chien dans la famille.

Je propose également diverses activités ludiques et de loisirs : Cani-randonnée, mantrailing (recherche avec odeur), balades collectives, balades éducatives etc…

: La truffe en éveil.
: La.truffe.en.eveil

Contact : Alice AVINC au 06 47 51 52 35

Repassage La Dame au Fer

Vous voulez un petit peut plus de temps libre?

La Dame de Fer peu vous en donner si vous la laissez s'occuper de votre linge.

La Dame de Fer le repasse et vous avez juste à le ranger.

15€ la corbeille
et 1€ de supplément par chemises.

N'hésitez pas à la contacter du lundi au samedi de 9h à 20h et si besoin le dimanche matin de 9h à 11h.

AVIS AU CREATEURS, ENTREPRENEURS, ...

Vous avez créé un service, une nouvelle entreprise à SOULTZ-LES-BAINS et souhaitez vous faire connaitre.

N'hésitez pas et envoyez nous votre publication (photos, flyer, petit texte) et nous nous ferons un plaisir de relayer l'information à l'ensemble des habitants de notre commune.

Texte à envoyer à l'adresse suivante :
mairie@soultz-les-bains.fr

Retour sur la fin d'année sportive à l'ASL Soultz-Les-Bains.

Une dernière soirée a été organisée le 6 mai pour le dernier match à domicile des Séniors Masculins équipe 1 qui suivaient ceux des Minimes et Benjamins de la CTC Marle-Soultz.
L'après midi avait bien débuté avec la victoire de nos 2 équipes jeunes : 53 - 42 pour les pour les U13 contre la SIG (à gauche) et 74 - 33 pour les U15 contre Hindisheim (à gauche).

Malheureusement l'équipe fanion s'est inclinée en début de soirée contre Duttlenheim, major de la poule, seulement de 3 points ! Ce fut un très beau match et les personnes présentes ainsi que les joueurs ont pu profiter après l'effort de tartes flambées qui étaient proposées en repas (préparées par une fine équipe avec Christian FARNER à la baguette, pardon à la planche et Monsieur le Maire y a été mis à contribution).

Ce type de soirée est très importante pour la vie du club mais aussi de Soultz-Les-Bains. Nous espérons d'ailleurs y voir bien plus de personnes du village la fois prochaine car c'est grâce à ces petites festivités que le club de basket réussit à fonctionner.

Mais l'ASL Soultz-les-Bains était à nouveau en fête le samedi 10 juin avec la traditionnelle fête de fin d'année.

Après la fin des championnats et suite au dernier cours de l'école de basket de l'année, c'était l'occasion pour tous les licenciés du club et de leurs proches de partager un repas dans la joie et la bonne humeur avec des grillades en sandwichs ou en assiette avec salades.

Pour faciliter la digestion, les plus courageux ont pu jouer, se défouler l'après-midi.

C'est l'occasion, pour conclure d'adresser des remerciements !

Merci à toutes les personnes (une bonne centaine) qui ont répondu présentes cette journée-là, le club vous souhaite à tous de bonnes vacances et vous dit à l'année prochaine.

Merci également aux membres du comité qui bénévolement œuvre au bon fonctionnement de l'ASL mais aussi de la CTC Marle-Soultz.

Merci également à tous les bénévoles du samedi matin qui ont permis à l'école de basket de fonctionner sous l'encadrement d'Hervé MARCK et d'Estelle GOUJON.

Périscolaire

1 2 3 Soleil,

Il y en a eu beaucoup ces derniers temps et avec eux sont arrivé une myriade de jeux d'eau organisés et inventés par l'équipe d'animation pour tous les enfants, munis de leurs casquettes vissées sur la tête.

Ces journées ensoleillées ont offert l'occasion à tout le monde de profiter d'activités en plein air : Création d'œuvres d'art éphémères (land art) et la mise en place d'un jardin pédagogique rempli de fleurs et de plantes aromatiques, en passant par des séances de danse sur l'aire de jeux pour préparer une représentation pour la kermesse de l'école. Les enfants ont pu également exercer leurs talents culinaires en préparant les goûters, et nous avons mis en place des jeux sportifs et collectifs indémodables qui ont été largement réclamés. Il y avait également des moments de calme où les enfants se sont plongés dans de merveilleuses histoires, en se racontant les uns aux autres.

L'accueil périscolaire s'est engagé dans une dynamique autour de la sécurité routière, afin de s'inscrire dans une thématique nationale, pour sensibiliser tous les enfants au code de la route de manière ludique. Un grand circuit a été créé où chaque enfant a pu circuler à trottinette ou à vélo, empruntant des routes jalonnées de panneaux de signalisation. Tout au long de leur parcours, les enfants ont croisé différents stands où les animateurs les attendaient pour leur proposer diverses animations. Il y avait un atelier de réparation de chambres à air et de changement de roues de trottinettes, une station-service, un poste de police, et bien plus encore…

Pour clôturer l'année, l'équipe d'animation s'est mobilisée lors d'un dernier temps fort avant les grandes vacances pour offrir aux enfants de nombreuses activités. Beaucoup d'entre eux ont répondu présents pour se retrouver une dernière fois entre amis autour d'un grand barbecue au Hall des sports. Et pour terminer l'année en beauté, un grand jeu et un apéro de clôture ont été organisés pour tous les enfants du périscolaire et les familles. Les enfants avaient la possibilité d'inviter un copain d'école non inscrit à l'accueil, afin de vivre un moment chaleureux avec leurs amis et de partager cela avec leurs parents.

Nous pouvons dire sans hésiter que les objectifs fixés par l'équipe du périscolaire ont été atteints tout au long de cette année. Tous les ingrédients étaient réunis pour offrir aux enfants une expérience inoubliable.
Mais comme une image vaut mille mots, nous souhaitons partager avec vous quelques photos pour vous plonger dans l'univers quotidien des enfants au périscolaire

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes vacances, remplies de joie et de moments précieux.

À bientôt,

Nos activités en photos

4 avril 2023

Atelier Land'Art

11 mai 2023

Danse à l'aire de jeux et préparation de la représentation pour la kermesse de l'école

25 mai 2023

Atelier jardin pédagogique

9 juin 2023

Contes et histoires racontées par les enfants

19 juin 2023
Parcours code de la Route et atelier de réparation de vélos et trottinettes

Accueil Périscolaire

13 juin 2023

Jeu d'eau en plein air

7 juillet 2023

Barbecue de fin d'année

La flammekueche: fameux !!

C'est sans doute la spécialité alsacienne la plus rustique. À l'époque où les paysans fabriquaient leur pain, le reste de la pâte était agrémenté des ingrédients de base toujours disponibles dans une ferme : crème, oignon, lardons et cette préparation était glissée dans le four à pain. En quelques minutes, les flammes du feu venaient lécher les bords de la pâte. La tarte était alors prête à être partagée !

Mots enflammés

Remplissez la grille horizontalement.

	F	L	A	M	M	E	S
1	L						
2	A						
3	M						
4	M						
5	E						

1. Un des trois ingrédients de base de la flammekueche.
2. Pâte aplatie.
3. On peut en ajouter quelques tranches sur le dessus.
4. Cinq suffisent à sa cuisson.
5. Qualité de la crème à utiliser.

Devinette

Mon nom entier est l'affaire des cuisiniers, mon nom amputé est l'affaire des médecins.

Que suis-je ?

Bienséance

La flammekueche ne se mange pas avec des couverts. Oubliez les couteaux et les fourchettes des pizzas ou des quiches lorraines. À peine sortie du four, on la coupe en parts. Chacun en prend une, la plie et la mange avec les doigts.
Cette façon de faire se pratique également au restaurant.

Cuisinomot

Avec les ingrédients suivants, que proposez-vous à vos invités ?

- 1 PÂTE BRISÉE
- 2 ŒUFS
- DE LA POITRINE FUMÉE
- DU GRUYÈRE

1. Une tourte alsacienne
2. Une flammekueche
3. Une quiche lorraine

.....

Bibliothèque

HORAIRES D'ETE AU MOIS DE JUILLET :

MARDI DE 16h30 à 18h30

SAMEDI DE 9h30 à 11h30

PRET :

Six livres ou magazines pour six semaines !

FERMETURE ESTIVALE :

Du 1er au 31 août.

REOUVERTURE :

Vendredi

1er septembre 2023.

BONNES VACANCES !!

D'autres photos sur le blog : bibliosoultz.canalblog.com

Bibliothèque de SOULTZ-LES-BAINS - 8, rue des Sœurs

Document remis

Nouvel équipement

Afin de faciliter le travail des bénévoles, la bibliothèque municipale vient d'être doté d'un nouvel ordinateur permettant la bonne gestion des documents et d'un nouveau téléphone fixe.

Coordonnées de la Bibliothèque

Adresse : 8 rue des Sœurs
Tél : 03.69.32.35.91 *(aux horaires d'ouverture uniquement)*
Courriel : bibliotheque@soultz-les-bains.fr

Nouveauté

En date du 5 mai 2023, le Conseil Municipal de SOULTZ-LES-BAINS a décidé de mettre en place la gratuité de la bibliothèque à compter du 30 juin 2023 concernant l'accès à cet équipement culturel.

Ne reste appliqué que le tarif pour la perte d'un document s'élevant à 10 €.

Agenda de l'été

Jeudi 13 juillet	19h00	Etang de pêche	Animation 13 juillet *
Lundi 24 juillet	9h30 *(durée 2h30)*	Rue de l'Ecole	Visite guidée du sentier des casemates *(Inscription à l'office de tourisme)*
Vendredis 21 et 28 juillet	Entre 17h30 et 21h30	Etang de pêche	Pêche et barbecue
Vendredi 4 août	Entre 17h30 et 21h30	Etang de pêche	Pêche et barbecue
Samedi 12 août et dimanche 13 août	24 Heures No kill Carpes (16h00 à 16h00)	Etang de pêche	Pêche et Tartes flambées le 12/08 au soir et barbecue le 13/08 à midi **
Lundi 14 août	9h30 *(durée 2h30)*	Rue de l'Ecole	Visite guidée du sentier des casemates *(Inscription à l'office de tourisme)*
Mardi 15 août	11h00	Abri d'infanterie IR6	Pique-nique communal
Vendredis 18 et 25 août	Entre 17h30 et 21h30	Etang de pêche	Pêche et barbecue
Vendredi 25 août	19h00	RDV au parking du hall des sports	Balade nocturne
Samedi 2 septembre	Entre 17h30 et 21h30	Etang de pêche	Pêche et Tartes flambées
Lundi 4 septembre	8h15	Ecole des Pins	Rentrée des Classes
Vendredi 8 septembre	20h00	Mairie	Conseil Municipal
Dimanche 17 septembre	Information dans le prochain BIC		Journée du Patrimoine
Dimanche 24 septembre	Information dans le prochain BIC		Vélo-tour de la Com-Com
Samedi 7 octobre	14h00	Devant l'Eglise	Entretien du parc à chèvres

** Il n'y aura pas de commémoration sur le parvis de l''Eglise*
*** Sur réservation pour le 13/08 auprès de M. Daniel REISSER au 06 31 41 01 26 ou M. Jean-Pierre HENG au 06 33 95 16 66*

Journée du Patrimoine 2023

La bibliothèque municipale de Soultz les bains place la journée du patrimoine sous le signe du mariage et des souvenirs qu'on en garde : photos en noir et blanc ou colorées, robes de mariées, accessoires, escarpins…

Venez admirer la diversité des photographies et leur évolution à travers le temps : ouverture de la bibliothèque dimanche 17 septembre 2023 de 14h à 18h. Le jeu consiste à reconnaitre les mariés malgré les ans et les rides du temps !

Le CENA, l'association « Au Boum Coeur » et la paroisse Saint Maurice s'associeront également à cet évènement.

Programme complet à venir dans le prochain BIC.

A vos agendas !!!

Le prochain Vélo-tour de la Communauté des Communes aura lieu le dimanche 24 septembre 2023.
Un point de ravitaillement, animé par l'ASL, sera installé à SOULTZ-LES-BAINS

tOUR-VeLO

Communauté de Communes
de la Région de Molsheim-Mutzig

21ème Edition

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
et le Mercredi de 14h00 à 17h00

Vous souhaitez un rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint ? Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat au 03 88 38 10 24.

INFORMATIONS LÉGALES

Bulletin d'Informations Communales - n°332 - Juillet 2023

Edité par la Mairie de Soultz les Bains
Directeur de la publication : Guy SCHMITT, Maire

Informations institutionnelles : **www.soultz-les-bains.fr**
Brèves / news : **www.facebook.com/SoultzLesBains**